



# SIEF

## INAUGURATION DE L'UNITÉ DE TRAITEMENT DES EAUX DU FOULON À GOURDON

# T

• DOSSIER DE •  
**RESSE**  
Mai 2021



*Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon*  
Le Bar-sur-Loup, Châteauneuf-Grasse, Gourdon, Grasse, Mougins-Sarthe, Opio, Roquefort-les-Pins, Le Rouret et Valbonne







*Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon*

*Le Bar-sur-Loup, Châteauneuf-Grasse, Gourdon, Grasse, Mouans-Sartoux, Opio, Roquefort-les-Pins, Le Rouret et Valbonne*



*Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon*  
Le Bar-sur-Loup, Châteauneuf-Grasse, Gourdon, Grasse, Mouans-Sartoux, Opio, Roquefort-les-Pins, Le Rouret et Valbonne

## Sommaire

GARANTIR UNE QUALITÉ DE L'EAU  
OPTIMALE, **UNE PRIORITÉ** p.4-5

- 01 Une filière de traitement moderne et performante
- 02 ZOOM sur les étapes clés

INTÉGRER LE PROJET À L'ENVIRONNEMENT,  
**UNE EXIGENCE** p.6

- 01 Intervenir en site classé
- 02 Les enjeux d'insertion
- 03 Les choix architecturaux

INVESTIR POUR GARANTIR L'AVENIR,  
**UN OBJECTIF** p.7-8

- 01 Un investissement important
- 02 Des aménagements réalisés en un temps record
- 03 2021-2023 : un plan d'investissement ambitieux

CARTE D'IDENTITÉ : LE SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL DES EAUX DU FOULON p.9



Mise en service le 26 octobre 2020, l'unité de traitement par filtration et rayonnement ultra-violet des eaux du Foulon assure une barrière sanitaire renforcée en complément de la chloration.

Aux origines du projet, la présence détectée dans l'eau du parasite cryptosporidiose a contraint le Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon (SIEF) à engagé en novembre 2019 un vaste plan d'actions pour sécuriser la ressource dans la continuité des objectifs déjà fixés par le syndicat dans le cadre du schéma directeur approuvé en 2018.

Grâce à un travail partenarial entre les services de l'État, la municipalité de Gourdon et les élus du SIEF, les aménagements préparatoires à la création d'une unité de traitement des eaux - comprenant une unité de traitement aux ultra-violets et une unité de filtration - ont démarré sur site le 21 janvier 2020.

Dès mars 2020, le premier module de traitement aux ultra-violet a été livré permettant la levée des restrictions d'usage de l'eau. Après 5 mois de travaux complémentaires, l'unité intégrale est opérationnelle.

Avec cette nouvelle installation, le SIEF améliore sa filière de traitement pour fournir chaque jour à 94 500 usagers répartis sur un territoire de 9 communes **une eau d'une qualité irréprochable et très contrôlée.**

## 01 UNE FILIÈRE DE TRAITEMENT MODERNE ET PERFORMANTE

La filière de traitement de l'eau du Canal du Foulon est constituée d'un système de coagulation-filtration, suivi d'une désinfection aux ultra-violets avec injection de chlore gazeux :

- **EN AVAL**  
L'unité de désinfection aux ultra-violet permet d'éradiquer tous les micro-organismes, tels que les parasites, présents dans l'eau.
- **EN AMONT**  
L'unité de coagulation et de filtration élimine les matières en suspension grâce au passage de l'eau sous pression à travers du sable fin.





## 02 ZOOM SUR LES ÉTAPES CLÉS

### ÉTAPE 1

**LA COAGULATION** : permet l'agglomération des matières en suspension de petites tailles par l'injection d'un coagulant minéral (chlorure ferrique).

### ÉTAPE 2

**LA FILTRATION** : élimine les matières en suspension grâce au passage de l'eau sous pression à travers du sable fin.

### ÉTAPE 3

**LA DÉSINFECTION AUX ULTRAVIOLETS** : éradique tous les micro-organismes tels que les parasites. Ce sont 3 réacteurs équipés de 12 lampes haute intensité (dont 1 de secours) qui traitent unitairement 520 m<sup>3</sup>/h.

### ÉTAPE 4

**LA DÉSINFECTION AU CHLORE GAZEUX** : détruit les microbes, les bactéries, les virus qui pourraient être présents dans le réseau de transport (entre l'unité et les réservoirs d'eau).





# INTÉGRER LE PROJET À L'ENVIRONNEMENT **UNE EXIGENCE**



## 01 INTERVENIR EN SITE CLASSÉ

L'unité de traitement des eaux s'érige sur le site classé des plateaux de Calern et de Caussols.

Situé idéalement en aval des deux sources du Foulon et du Fontaniers et en amont de toute distribution d'abonnés, l'emplacement dit de « La Courade » a été retenu pour son accessibilité, sa constructibilité, sa proximité immédiate avec une alimentation électrique et sa situation géographique permettant l'abattement de la turbidité.

Parce qu'il était important qu'elle s'intègre pleinement dans son environnement naturel, un soin particulier a été apporté à l'architecture de l'infrastructure et au choix des matériaux utilisés.

## 02 LES ENJEUX D'INSERTION

- Limiter le déboisement au strict nécessaire
- Minimiser les terrassements
- Cultiver l'ambiance forestière :
  - Tous les espaces libres ont été enherbés
  - De nombreux végétaux seront plantés à l'automne aux abords de l'unité avec 46 arbres, 170 arbustes, 41 plantes grimpantes
  - Pose d'une clôture adaptée faite de bois
  - Voirie non revêtue
- Rétablir le GR51

## 03 LES CHOIX ARCHITECTURAUX

- Les façades sont habillées d'un bardage à claire voie verticale, en bois de douglas.
- La toiture est recouverte d'une membrane de couleur grise percée de lanterneaux en acier galvanisé et polycarbonate.
- Le soubassement du bâtiment sera réalisé en pierre sèche locale.



## INVESTIR POUR GARANTIR L'AVENIR, **UN OBJECTIF**



### 01 UN INVESTISSEMENT IMPORTANT

Désinfection Ultra-Violets et chloration : 680 073 € HT

Coagulation-filtration : 4 070 808 € HT

**Soit un coût total de 4 750 881 € HT (5 701 057 € TTC)**

Dont un co-financement de près de 412 000 € de la part du Département des Alpes-Maritimes.

LES INVESTISSEMENTS EFFECTUÉS  
ONT ÉTÉ PRIS EN CHARGE PAR LE  
SIEF, SOUTENU PAR LE DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES.

ILS N'ONT AUCUN IMPACT FINANCIER  
SUR LA FACTURE  
D'EAU DES USAGERS.

### 02 DES AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS EN UN TEMPS RECORD

#### PHASE 1

**Désinfection Ultra-Violet et chloration :**

du 20 janvier 2020 au 13 mars 2020 (2 mois)

#### PHASE 2

**Coagulation-filtration :**

- Études et consultation :  
du 06 janvier 2020 au 31 mai 2020
- Travaux de construction :  
du 08 juin 2020 au 26 octobre 2020 (5 mois)







**Date de création :** 1<sup>er</sup> janvier 2017

**2 Communautés d'agglomération membres**  
**9 communes**  
**94 500 habitants**

- CAPG : Grasse, Mouans-Sartoux
- CASA : Le Bar-sur-Loup, Châteauneuf-Grasse, Gourdon, Opio, Le Rouret, Roquefort-les-pins et Valbonne.

#### **Compétences**

Le SIEF est en charge de la production, du traitement, du transport et du stockage de l'eau acheminée par le canal du Foulon pour les besoins de la consommation humaine, de l'agriculture et de l'industrie.

#### **Description du système Foulon**

##### **Captage et production d'eau**

- **2 sources** : Foulon à Gréolières et Fontaniers à Cipières

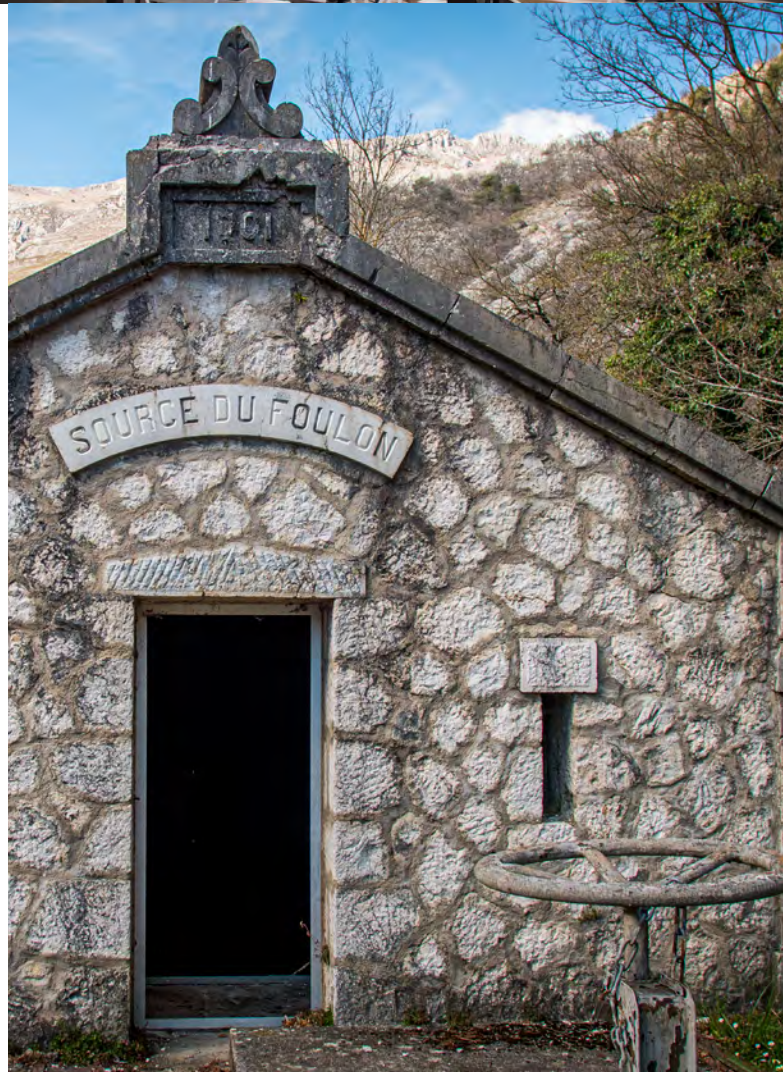
Soit une production totale = 300l/s -> 1 080 m<sup>3</sup>/h  
-> 25 920 m<sup>3</sup>/j -> **9,5 millions de m<sup>3</sup>/an**

##### **Transport** : 57,1 km de réseaux

- **27,1 km de réseaux primaire** dont 17,6 km de conduite aérienne en acier D750mm
- 24 km de réseaux secondaires enterrés en fonte (D 200 à 250mm)

##### **Stockages**

9 réservoirs d'eau d'une capacité totale de 19 800 m<sup>3</sup>





*Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon*

Le Bar-sur-Loup, Châteauneuf-Grasse, Gourdon, Grasse, Mouans-Sartoux, Opio, Roquefort-les-Pins, Le Rouret et Valbonne

CONTACT

Tél. 04 97 05 52 53

[nathalie.wozniak@ville-grasse.fr](mailto:nathalie.wozniak@ville-grasse.fr)